Nations Unies S/PV.6593



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6593e séance

Mercredi 27 juillet 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Khachab
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapports du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei (S/2011/451)

11-43242 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei (S/2011/451)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei, qui sera publié en tant que document S/2011/451.

Je donne maintenant la parole à M. Le Roy.

M. Le Roy : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur la situation dans l'Abyei et sur le déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Comme les membres du Conseil le savent, la question du statut de la zone contestée d'Abyei est encore non résolue et constitue une source majeure de tensions entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). En mai, pendant la période qui a précédé l'indépendance du Sud-Soudan, une flambée de violence a conduit à la prise de contrôle par les Forces armées soudanaises de la ville d'Abyei et de toute la région au nord de la rivière Kiir/Bahr al-Arab, ainsi qu'au déplacement de la population locale. Il y a un mois, à la suite de l'accord du 20 juin entre les parties, le Conseil a autorisé le déploiement de la FISNUA, mission composée de contingents éthiopiens, afin de surveiller et de contrôler le retrait de toutes les forces armées d'Abyei. La Mission devra comprendre également jusqu'à 50 policiers, chargés d'appuyer la formation du service de police d'Abyei, et un nombre limité de civils, pour soutenir la Mission.

Je puis annoncer que depuis hier 26 juillet, 521 soldats parmi les 4 200 prévus au total dans les effectifs autorisés pour la FISNUA, sont déployés sur le terrain, dont 411 dans la ville d'Abyei et 110 à Diffra, au nord d'Abyei. Quatre-cent quatre-vingt-quinze soldats supplémentaires sont actuellement à Kadugli, en attente de leur déploiement à Abyei. Nous espérons avoir environ 1 200 soldats dans la zone d'opérations pour établir la capacité opérationnelle initiale de la Mission d'ici à la fin du mois de juillet, soit dans quelques jours.

Il est vrai que le déploiement est confronté à diverses difficultés et nous travaillons étroitement avec le Gouvernement soudanais afin de relever ces différents défis. Par exemple, le manque de logements pour les contingents est aussi une contrainte pour le rythme de déploiement et nécessitera la construction de logements supplémentaires dès la fin de la saison des pluies. Compte tenu de la nécessité de procéder à la mise en œuvre rapide de l'accord du 20 juin, nous travaillons, je l'ai dit, en étroite consultation avec le Gouvernement soudanais afin de nous assurer que tout est fait collectivement pour faciliter ce déploiement de la FISNUA, y compris en permettant la signature – qui n'a pas encore été obtenue – d'un accord sur le statut des forces.

Pour l'instant, tandis que la situation dans l'Abyei reste tendue, les deux parties semblent déterminées à éviter une escalade de la violence et prêtes à coopérer avec les contingents de la FISNUA. Les Forces armées soudanaises conservent toujours une présence considérable au nord de la rivière Kiir/Bahr al-Arab, mais ont indiqué leur intention de se retirer lors du déploiement de la FISNUA. Le Chef de la Mission, le général Tesfaye, général de corps d'armée éthiopien, va discuter dans les tout prochains jours avec les parties du calendrier précis de ce retrait. Le 25 juillet, il y a deux jours, une centaine de soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan ont été observés au sud de la rivière Kiir, dans la zone du pont de Banton. Toutefois, ces contingents se sont également engagés à ne pas traverser la rivière et ont accepté de se retirer au moment du déploiement de la FISNUA.

En ce qui concerne la situation humanitaire, décrite, principalement, par la Secrétaire générale adjointe, Mme Valerie Amos, au cours de la séance d'information du Conseil du 15 juillet, je rappelle que quelque 113 000 personnes au total sont toujours déplacées loin de leur foyer. Environ 27 000 d'entre elles sont actuellement à Agok, au sud d'Abyei, et le reste se trouve au Sud-Soudan, dans les États de

Warrab, de l'Unité et du Bahr el Ghazal. Les organisations humanitaires ont délocalisé leur personnel afin de fournir de la nourriture, des abris et d'autres formes d'aide d'urgence aux populations déplacées. En conséquence de ces déplacements et de la destruction d'Abyei, la sécurité alimentaire, la recherche d'abris, et, en général, la reprise des activités indispensables à la survie seront à l'avenir des priorités essentielles à Abyei. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme prévoit de mener une mission d'évaluation à Abyei dès que possible afin de faire le bilan des événements de mai et juin, y compris concernant les allégations de violations des droits de l'homme, à la suite de la demande qui lui a été faite par le Conseil de sécurité de s'assurer de la surveillance efficace du respect des droits de l'homme dans la région.

Bien que le déploiement de la FISNUA soit une avancée positive, l'amélioration durable des conditions de sécurité dépend évidemment des progrès de la mise en œuvre politique de l'accord du 20 juin et, bien sûr, de la question globale du statut de l'Abyei. À cet égard, les parties ont échangé des propositions sur la composition de l'administration de la région d'Abyei mais n'ont pas encore fini de procéder aux nominations. Nous avons bien sûr besoin d'autorités locales acceptées par tous pour assurer la liaison avec la FISNUA dans la mise en œuvre de son mandat. Ces nominations n'ont pas encore eu lieu, comme je viens de le dire.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'Abyei est, bien entendu, un élément critique s'inscrivant dans un éventail plus large de questions sécuritaires, politiques et économiques à régler entre le Soudan et le Soudan du Sud, y compris les questions de démarcation et de gestion conjointe des frontières, celles de la violence persistante dans le Kordofan méridional et des tensions dans l'État du Nil Bleu et les autres dispositions non encore arrêtées pour la période qui suivra la séparation. À cet égard, comme j'en ai déjà fait part au Conseil, nous prenons acte de la signature, les 28 et 29 juin, d'accords relatifs au Kordofan méridional et au Nil Bleu ainsi qu'à la sécurité aux frontières, qui ont fourni un cadre utile pour la poursuite des négociations. Toutefois, la situation au Kordofan méridional reste particulièrement alarmante et nous continuons d'exhorter les parties à conclure un cessez-le-feu le plus rapidement possible.

L'accord du 29 juin a des incidences particulières pour la FISNUA, puisqu'il y est demandé à la Mission d'assurer la protection des forces pour une mission internationale de contrôle de la surveillance frontalière. Nous sommes actuellement en consultation avec les parties afin d'affiner la définition de cette mission de contrôle aux frontières et le rôle éventuel de protection des forces que serait appelée à jouer la FISNUA. À l'issue de ces discussions, le Secrétaire général formulera des recommandations à l'attention du Conseil concernant l'appui supplémentaire que l'ONU pourrait apporter à la mise en œuvre de ce mécanisme.

La signature d'un certain nombre de documents au cours des dernières semaines est à saluer et atteste que les parties s'efforcent de part et d'autre de traiter ensemble les questions de sécurité de façon pacifique. Nous allons devoir continuer d'appuyer les parties afin de les aider à trouver un accord sur toutes les questions encore non résolues, y compris celle du statut final de l'Abyei. Nous insistons encore sur le fait que la FISNUA ne peut être qu'une solution provisoire. Plus largement, les questions des différends frontaliers et des accords portant sur le partage des richesses et la nationalité doivent être examinées d'urgence, car elles ont des incidences concrètes pour la population des deux pays. L'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, M. Haile Menkerios, vient d'être nommé Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et il proposera les bons offices du Secrétaire général, en coordination avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, présidé par le Président Mbeki, afin de contribuer à régler toutes les questions relevant de la période de l'après-indépendance.

À cet égard, nous appelons tous les membres du Conseil à coordonner leur appui bilatéral au Soudan et au Soudan du Sud avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et l'Envoyé spécial, M. Menkerios, afin d'activer le règlement des questions en souffrance.

Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et le Président Mbeki se réuniront avec les gouvernements soudanais et sud-soudanais à Addis-Abeba les 28 et 29 juillet pour de nouvelles discussions et des négociations sur les questions de sécurité, ainsi que sur les dispositifs de transition concernant les questions financières et de devises. J'espère que les deux parties sauront saisir cette importante occasion de régler leurs derniers différends.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Le Roy de son exposé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 20.